

Décret

Générale

colonial

Décret n° 6 mai 1937. Budget spécial sur fonds d'emprunt de la Côte française des Somalis (exercice 1937).

n° 6

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 mai 1937

Numéro JO
n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro
30 juin 1937

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies: Vu le décret du 22 février 1937 qui a approuvé le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est approuvé le budget spécial sur fonds d'emprunt annexe au budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1937, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 14.800.000 fr. Art. 2. Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Albert LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Marins MOUTET.**